

Flex Plan de Group S

Donnez la possibilité à vos travailleurs
de composer eux-mêmes leur package salarial!



Le Flex Plan: un système avantageux pour l'employeur et le travailleur

Le Flex Plan de Group S est un plan de rémunération flexible qui permet aux travailleurs de choisir plusieurs avantages salariaux. L'employeur garde le contrôle à tout moment.

Les travailleurs peuvent par exemple convertir une partie de leur prime de fin d'année et de leurs bonus en avantages extra-légaux, en fonction de leurs besoins réels.

Laissez vos travailleurs composer eux-mêmes une partie de leur rémunération. Grâce à nos solutions digitales l'administration nécessaire reste minimale.



Pourquoi opter pour un Flex Plan?

- Offrez **plus de flexibilité** à vos travailleurs.
- **Restez compétitif** dans la guerre des talents.
- **Situation win-win :**
Opération neutre pour l'employeur et gain assuré pour le travailleur.
- **Intégration complète** dans le payroll.

Funding & spending

Funding

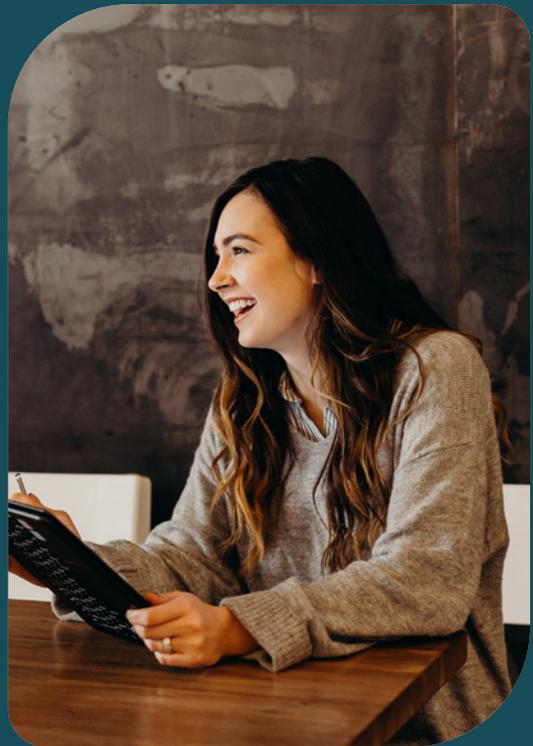
Possibilité pour un travailleur d'échanger des composants de son package salarial actuel.

Que peut-il échanger?

- Sa prime de fin d'année
- Ses bonus
 - Des primes liées à la performance
 - Toutes les autres primes
- Des composants extrabarémiques (salaire extra-légal)

Que ne peut-il pas échanger?

- Ses chèques-repas
- Ses écochèques
- Ses chèques culture et sport
- La prime bénéficiaire
- La prime unique d'innovation



Avant de mettre en place un Flex Plan dans votre entreprise, il est nécessaire d'effectuer une analyse juridique de votre situation et vérifier ce que votre commission paritaire permet.



Spending

Vos travailleurs utiliseront un budget pour choisir des avantages qui leur conviennent vraiment.

Mobilité

- Vélo en leasing
- Voiture de société
- Carte carburant

Finances

- Cash
- Warrants
- Remboursement de l'épargne-pension

Technologie

- Tablette, ordinateur portable et ordinateur de bureau
- Smartphone
- Accessoires informatiques (imprimante, casque audio, ...)

Work-life

- Jours de vacances
- Assurances (assurance hospitalisation, soins dentaires, ...)

Tous les avantages du Flex Plan

- En tant qu'employeur, vous fixez les limites et vous déterminez à la fois le budget et les avantages proposés.
- Vos travailleurs peuvent convertir une partie de leur rémunération en des avantages qu'ils choisissent eux-mêmes.
- Le Flex Plan motive vos travailleurs et augmente leur engagement.
- Votre entreprise devient attractive, y compris pour les nouveaux talents.



Le Flex Plan en trois étapes

1. L'étude préalable

- Analyse détaillée de votre situation
- Prise en compte de votre feed-back
- Estimation de l'opportunité d'un tel plan dans votre entreprise
- Proposition de coopération
- Signature du contrat

2. Mise en place

- Analyse du package salarial actuel de vos travailleurs (étape obligatoire)
- Communication vers les travailleurs, les syndicats et le conseil d'entreprise
- Mise à jour du règlement de travail
- Diffusion de la Flex Plan Policy
- Choix des partenaires pour le leasing des produits

3. Suivi

Lorsque le Flex Plan est mis en place, Group S vous accompagne pour le gérer. Nous veillons à ce que tout se passe bien.

Envie d'en savoir plus?

Vous souhaitez plus d'informations? Notre équipe est à votre disposition!

Elle vous fournira toutes les informations nécessaires **pour que votre Flex Plan soit une réussite.**

Contact

flex@groups.be